

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 641

présenté par

M. Gosselin, M. Pierre-Henri Dumont, M. Vialay et Mme Genevard

ARTICLE 9

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« quatre »,

le mot :

« trois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de raccourcir le délai d'habilitation du Gouvernement afin que celui-ci mette en place une nouvelle réglementation avant le début des négociations commerciales de l'année 2019.